

Compte-rendu de la Commission cyclisme pour tous réunie au siège du C.C.V.L., le 28 octobre 2017

Membres présents : Laurent LAGARDE (comité du Cher)
Jacky PRIMAULT (comité de l'Eure et Loir)
Jean-Pierre GONTIER (comité de l'Indre)
Stéphane LE GRANDVALET (comité du Loir et Cher)
Christian PASSIGNY (comité du Loiret)
Daniel LEBERT animateur de la commission

Membre excusée : Carole ESTEVE (secteur féminin)

Bilan de la saison :

Le comité du Cher constate peu d'organisations qui vont en diminuant au fil des années.

Les organisateurs perdent de l'argent sur chaque organisation (peu de participants sur les 4 catégories).

Beaucoup trop de compétiteurs s'engagent sur place en fonction des conditions climatiques, voire de la topographie du circuit. Cela ne permet pas à l'organisateur de maintenir ou d'annuler l'épreuve faute de coureurs.

Les compétiteurs licenciés en D1 hésitent à passer en 3^{ème} catégorie car le lieu des épreuves est plus éloigné de leur domicile (moins d'organisations de 3^{ème} que de pass-cycliste).

Attendre les résultats des essais commencés sur les régions Aquitaine Occitanie et Haut de France et éventuellement l'application de cette nouvelle formule.

Des organisateurs potentiels existent mais les frais à la déclaration de la compétition sont trop élevés. Une région voisine à la notre applique des barèmes moins élevés que la notre.

Demandes des départements :

Mettre un surcote à l'engagement sur place ; cela conduirait, peut-être, à plus d'engagement par internet. De plus, les organisateurs auraient une vision plus juste des participants sur leurs épreuves (maintien ou non de l'épreuve).

Mettre une clause qui forcerait les coureurs à participer aux championnats départementaux et régionaux. Interdiction de courir la veille et le lendemain des championnats, si non inscription à ces dits championnats (déjà appliqué par le passé).

Ne faire que 2 niveaux de compétition chez les pass-cycliste :

1^{er} niveau regroupe les D 1 et les D 2

2^{ème} niveau regroupe les D 3 et les D 4

Beaucoup d'épreuves se déroulent déjà sous cette forme dans la région.

Constat :

L'attitude de certains pass-cyclistes sur les compétitions : manque de connaissance des règlements qui gèrent ces épreuves, ou volonté délibérée de ne pas les respecter.

Rappels :

- Les demandes de descente doivent être réalisées sur l'imprimé prévu à cet effet (à télécharger sur le site du Comité régional)
- La demande ne sera traitée par le responsable régional de la commission qu'après l'avis du responsable départemental.
- La descente ne sera possible que d'un seul niveau (voir règlement fédéral).

- Les compétiteurs ne peuvent participer à une course que si leur catégorie figure à cette épreuve : problème d'assurance et pour l'organisateur et pour le sportif. **A réfléchir et à méditer.**

Décision prise :

Lors des championnats départementaux, les participants de chaque département ne marqueront pas de points s'ils terminent aux 5 premières places. Seuls les compétiteurs extérieurs marqueront les points correspondant à leur place.

Cette décision ramènera, peut-être, plus de sportifs sur ces types de compétition.

La réunion du début de la saison 2018 est prévue : **Samedi 17 février à 9 h 30 au siège du Comité régional.**

La séance est levée comme le verre de l'amitié.

REMARQUES DU COMITÉ RÉGIONAL

- Montée de catégorie : c'est une décision de la commission régionale.
Deux critères :
 - Nombre de victoires
 - Supériorité manifeste
- Championnats régionaux : la victoire n'est pas comptabilisée. La commission doit faire une proposition de modification de réglementation régionale.
- Prix des organisations des comités limitrophes :
 - Pays de la Loire : 405 €
 - Ile de France : 800 €
 - Bourgogne 230 € (170 € en prologue)
 - Auvergne Rhône Alpes 150 € (85 € en prologue)
- Rappel des prix des organisations du CCVL :
 - 301 € (151 € en prologue)